



Epargner ou protéger,
pourquoi choisir ?



Nos solutions d'épargne et de prévoyance en un coup d'œil

Vous avez des projets à réaliser, comme rénover votre maison, partir en voyage, préparer l'avenir de vos enfants, ou vous souhaitez tout simplement disposer d'une réserve d'argent en cas de coup dur.

Protéger vos proches ou constituer votre épargne, vous n'avez pas à choisir : Foyer vous propose une gamme de produits qui combinent épargne et prévoyance tout en s'adaptant à vos objectifs.

Vos objectifs d'épargne	Rebondir sur les performances de la bourse	Protéger vos proches sans négliger votre épargne	Constituer une épargne pour vos enfants tout en les protégeant
Garantir votre capital		✓	✓
Obtenir un rendement intéressant	✓✓✓	✓	✓
Bénéficier d'une couverture décès	✓✓	✓✓	✓✓
Etre couvert par des garanties complémentaires	✓	✓	✓
NOS SOLUTIONS	helios invest	helios protect	nova protect

helios *protect / invest*

Protégez vos proches tout en épargnant

Vous désirez vous constituer une épargne à moyen ou long terme sans toutefois négliger la protection de votre famille ?

helios vous aide à concrétiser vos projets tout en mettant vos proches à l'abri.

LE CHOIX ENTRE 2 FORMULES

helios *protect* : un rendement attribué sous forme de participation aux bénéficiaires, acquise définitivement après attribution.

helios *invest* : une épargne liée à des fonds d'investissement.

UN INVESTISSEMENT RÉGULIER

Vous investissez chaque mois le même montant :

- avec **helios *protect***, vous déterminez ainsi votre capital à la fin de votre contrat,
- avec **helios *invest***, vous pouvez bénéficier des rendements de la bourse avec un investissement régulier et sans mise initiale.

LA PROTECTION DE VOS PROCHEs

En cas de décès de l'assuré, un capital décès est versé aux bénéficiaires.

helios *protect* : vous pouvez choisir un capital décès de 100 % ou 200 % des versements planifiés sur toute la durée du contrat.

helios *invest* : vous pouvez choisir un capital décès de 60 %, 100 % ou 200 % des versements planifiés sur toute la durée du contrat.

UN AVANTAGE FISCAL

Les versements effectués sur **helios** sont déductibles de votre montant imposable à concurrence de 672 € par personne faisant partie du ménage.

Donnez un bon départ dans la vie à votre enfant

En tant que parent, vous souhaitez offrir à vos enfants la possibilité de réaliser leurs rêves et projets d'avenir. Vos enfants souhaitent entamer des études supérieures ou se lancer dans la vie professionnelle ? Dans tous les cas, ils ont besoin d'un certain capital.

UN PRODUIT SIMPLE ET CLAIR

- Une formule d'assurance qui combine épargne et prévoyance.
- Vous choisissez le montant que vous voulez investir par mois, ce qui déterminera le capital auquel votre enfant aura droit à la fin du contrat.

UNE PRÉVOYANCE DÉCÈS ATTRACTIVE

En cas de décès de l'assuré avant la fin du contrat :

- les bénéficiaires touchent directement un capital équivalent à la somme des primes planifiées sur la durée du contrat. Ce capital est doublé si le décès est accidentel. Par contre, il n'est pas versé si le décès survient suite à une maladie au cours des trois premières années du contrat,
- Foyer Vie reprend le paiement des primes jusqu'à la fin du contrat.

Au terme du contrat, le capital est versé une deuxième fois au bénéficiaire.

UN RENDEMENT ATTRACTIF

Une participation bénéficiaire est attribuée mensuellement et vous est définitivement acquise.

UN AVANTAGE FISCAL

Les versements effectués sur **nova** sont déductibles de votre montant imposable à concurrence de 672 € par personne composant votre ménage.

Pourquoi épargner avec un contrat d'assurance vie ?

POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DE VOS PROCHES

Le contrat d'assurance vie offre des couvertures décès intéressantes. Elles peuvent être renforcées par la souscription de garanties complémentaires intervenant en cas d'invalidité ou de décès de l'assuré par accident.

- **Garantie risque d'accident** : le bénéficiaire perçoit deux fois le capital décès prévu au contrat.
- **Garantie risque d'accident de la circulation** : le bénéficiaire perçoit trois fois le capital décès prévu au contrat.
- **Garantie risque d'invalidité** : l'assuré est exonéré du paiement des primes en cas d'invalidité totale permanente.

POUR SA FISCALITÉ ATTRACTIVE

Aux termes de l'article 111 de la loi sur l'Impôt des Revenus, il est possible de déduire de votre montant imposable le versement des primes de vos produits d'assurance épargne et prévoyance. Le montant déductible peut s'élever jusqu'à 672 € par personne composant votre ménage.

POUR SA PERSPECTIVE DE RENDEMENT INTÉRESSANTE

Le choix entre un rendement boursier ou une participation bénéficiaire.



My Foyer

Votre espace client sécurisé pour vous simplifier la vie.

Vous souhaitez profiter de nos services en ligne?
C'est très simple! Connectez-vous sur myfoyer.lu et laissez-vous guider.

- ✓ Accès à tous vos contrats et documents
- ✓ Modification de vos données personnelles
- ✓ Consultation de votre situation de compte et paiement de vos factures en ligne
- ✓ Demande d'attestation ou de certificat d'impôt
- ✓ Contacter votre agent grâce à votre messagerie personnelle

Pour plus d'informations, consultez la fiche d'informations financières sur www.foyer.lu ou contactez votre agent Foyer.



Einfach fir lech do

Foyer Vie S.A.
12, rue Léon Laval - L-3372 Leudelange
R.C.S. Luxembourg B34233

T. 437 43 44
www.foyer.lu